



Proposition d'attribution de subvention et d'un projet de convention de partenariat à conclure entre le Département et l'ECAM Strasbourg-Europe

Rapport n° CP/2018/023

Service gestionnaire :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'École Catholique d'Arts & Métiers (ECAM) Strasbourg-Europe et d'autoriser son président à signer ladite convention.

Le Département a la charge des collèges publics avec des domaines d'intervention très larges comprenant la construction, le fonctionnement, l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique des collèges, ainsi que le recrutement et la gestion des agents techniques affectés aux collèges publics. Ainsi le Département construit, intervient et rénove l'ensemble du parc des 90 collèges publics pour les 45 767 collégiens qui y sont accueillis.

L'ECAM Strasbourg-Europe est une école d'enseignement supérieur formant des ingénieurs généralistes. Son cursus pédagogique comprend la réalisation de divers projets menés par les étudiants, évalués ou non, afin de les former au pilotage de projet en milieu professionnel et de les rendre à la fois autonomes, créatifs et sensibles aux réelles contraintes qui s'appliquent à des projets menés en interaction avec des entreprises ou des institutions. L'ECAM Strasbourg-Europe, en tant que lieu de formation des futures générations d'ingénieurs, cherche des terrains d'exploration ancrés dans le réel pour compléter son offre de formation et amener les élèves-ingénieurs à se confronter à la réalité des attentes professionnelles.

Il est proposé que le Département accueille deux étudiants de l'ECAM Strasbourg-Europe dans le cadre d'une convention de partenariat.

Ces deux étudiants seraient amenés à construire un système d'indicateurs de performances environnementales (énergétiques et GES) à partir de l'analyse d'un site, à savoir, le collège Foch à Haguenau, qui a fait l'objet d'une restructuration lourde. Ils établiront des indicateurs afin de tirer un bilan des travaux réalisés dans ce collège. Ces indicateurs pourront être valorisés et exploités lors de prochaines opérations immobilières.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 2500 euros à l'ECAM Strasbourg-Europe à titre de participation à la réalisation de ce projet développé à l'initiative des élèves de l'ECAM. Cette somme serait destinée à contribuer aux dépenses engagées pour la mise en œuvre et la réalisation du projet des deux étudiants.

Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention, annexé au rapport, et à conclure avec l'école d'ingénieurs ECAM Strasbourg-Europe, et d'autoriser le président à signer ladite convention.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
44313	65-6574-23	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'ECAM Strasbourg-Europe pour la réalisation d'un système d'indicateurs de performances environnementales, pour le compte du Département du Bas-Rhin ;

- approuve les termes du projet de partenariat à conclure avec l'ECAM et autorise le président à signer la convention.

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,



Frédéric BIERRY